

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Document de travail*



## **2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

### **2.b Document graphique**

Projet de PLU  
Le président



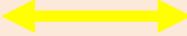
2022

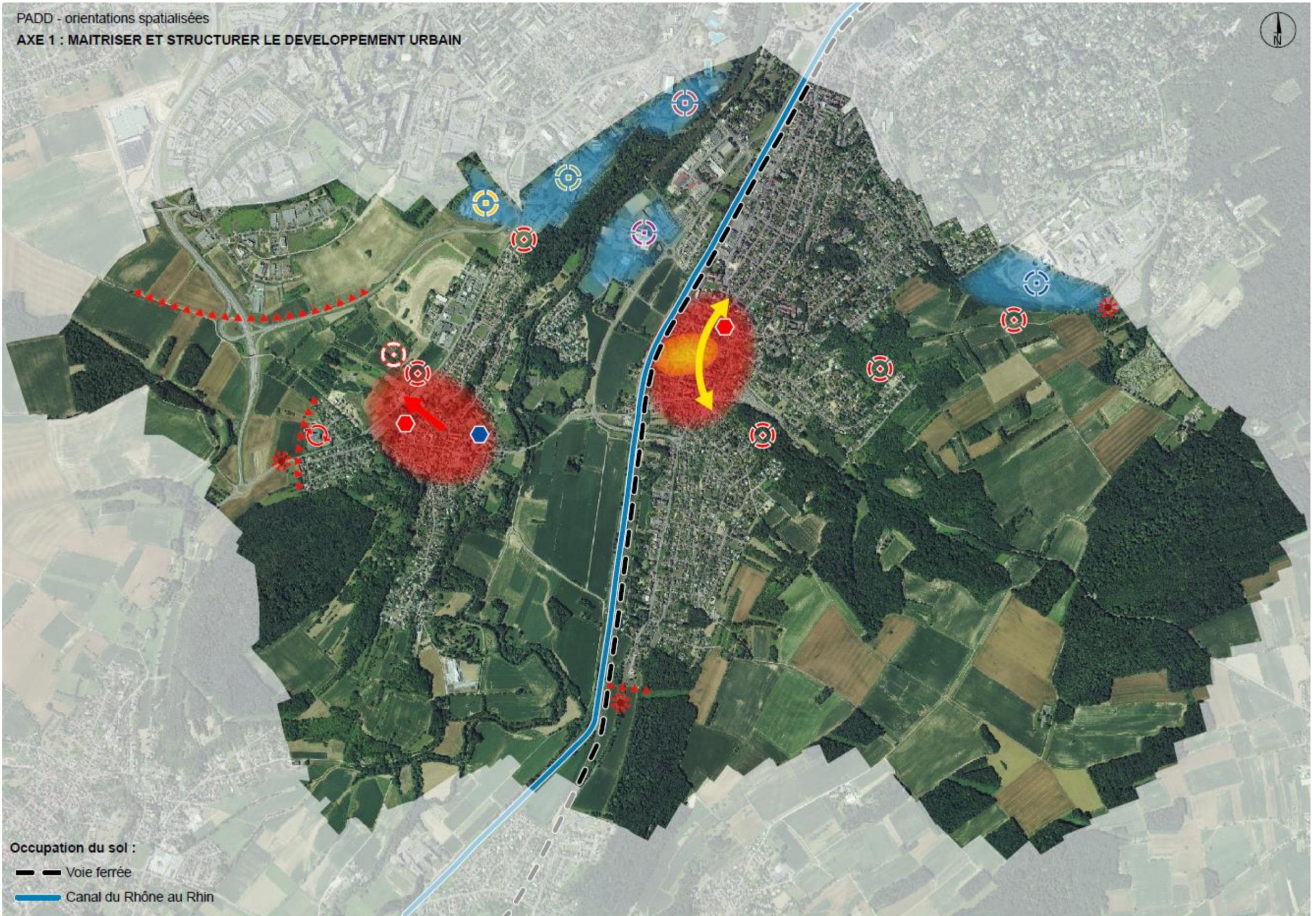


## SOMMAIRE

1. Maîtriser et structurer le développement urbain .....	4
2. Organiser le développement économique et restructurer les déplacements .....	6
3. Protéger durablement l'environnement et les terres agricoles .....	8
4. Agir globalement pour le climat.....	10
5. Les risques, les contraintes et les nuisances à prendre en compte.....	12

## 1. Maîtriser et structurer le développement urbain

Représentation graphique	Axe 1 - Maîtriser et structurer le développement urbain
	Mettre en valeur les deux centres-anciens et y développer les fonctions de centralité.
	Valoriser le patrimoine de l'hyper-centre et préserver l'identité historique de Brunstatt
	Organiser et planifier les extensions urbaines dans le respect des morphologies existantes et en harmonie avec l'environnement.
	Encadrer et phaser le développement urbain autour de l'axe de la RD8B3 dans la traversée de Didenheim.
	Accompagner la diversification des centres-urbains par des équipements d'intérêt général à destination sociale et/ou intergénérationnelle.
	Accompagner la diversification des centres-urbains par des équipements d'intérêt général à destination technique.
	Anticiper et encadrer l'évolution du site Formeplast en direction du développement urbain et/ou équipement.
	Mettre en place un traitement approprié des entrées de ville.
	Assurer une transition douce entre la ville et la nature, notamment aux entrées de ville et en marge des fronts urbains à créer.
	Assurer le bon fonctionnement et permettre le développement des secteurs d'équipements publics structurants.
	Accompagner le développement l'Hôpital Emile Muller, des structures péri-hospitalières et leur desserte.
	Accompagner le rayonnement du campus universitaire de l'Illberg du Centre Sportif Régional d'Alsace et des équipements structurants scolaires et sportifs.
	Fédérer et corrélérer les équipements d'inclusion sociale par le sport, la culture, les loisirs et l'éducation.
	Accompagner le développement du Collège Pierre Pflimlin et des équipements sportifs.
	Accompagner le développement du site de la Centrale thermique de l'Illberg et du centre technique.



Occupation du sol :

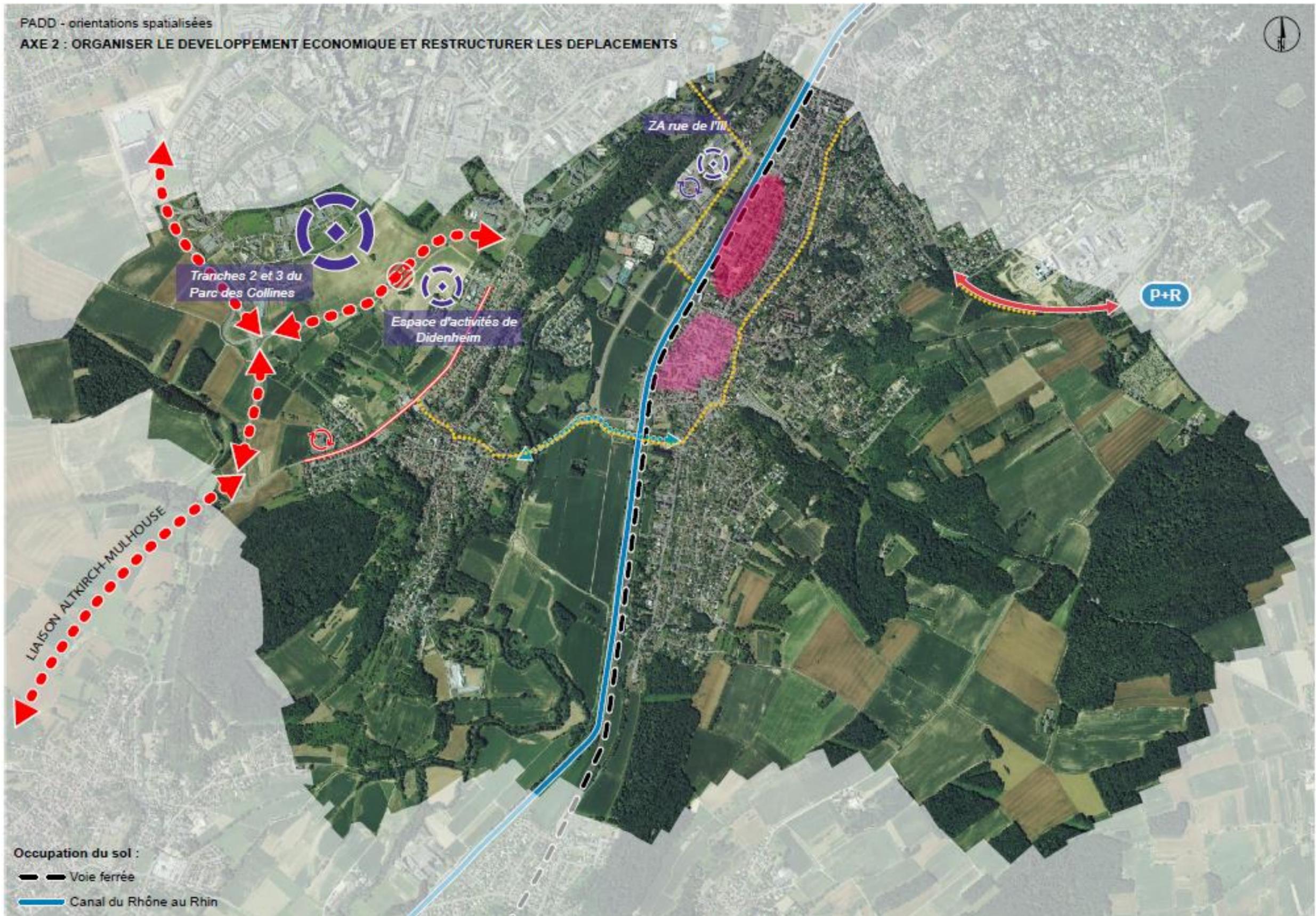
— — Voie ferrée

— Canal du Rhône au Rhin

## 2. Organiser le développement économique et restructurer les déplacements

Représentation graphique	Axe 2 - Organiser le développement économique et restructurer les déplacements
	Accompagner le développement des tranches 2 et 3 du Parc des Collines.
	Accompagner le développement de l'Espace d'activités de Didenheim et son accessibilité.
	Pérenniser la zone d'activités rue de l'Ill et garantir sa vocation économique
	Conforter les fonctions commerciales et de services dans les centres-villes, notamment et le développement des commerces de proximité.
	Anticiper et encadrer l'évolution du site Formeplast en direction du développement urbain et/ou équipement.

Représentation graphique	Axe 2 - Organiser le développement économique et restructurer les déplacements
	Inscrire par un fuseau le projet de liaison routière Altkirch-Mulhouse connecté au Ring mulhousien
	Prévoir une connexion entre le Parc des Collines et l'Espace d'activités de Didenheim.
	Améliorer la desserte en transports alternatifs entre Brunstatt et Didenheim.
	Inscrire le projet de déviation Sud de l'Hôpital Emile Muller dans le maillage global des déplacements.
	Requalifier la RD8B3 en voirie urbaine.
	Compléter le maillage de pistes cyclables et itinéraires doux.
	Prendre en compte le projet de parking-relais de l'Hôpital Emile Muller.
	Préserver les emprises autour du Canal du Rhône au Rhin pour les besoins du transport et du tourisme fluvial.



Occupation du sol :

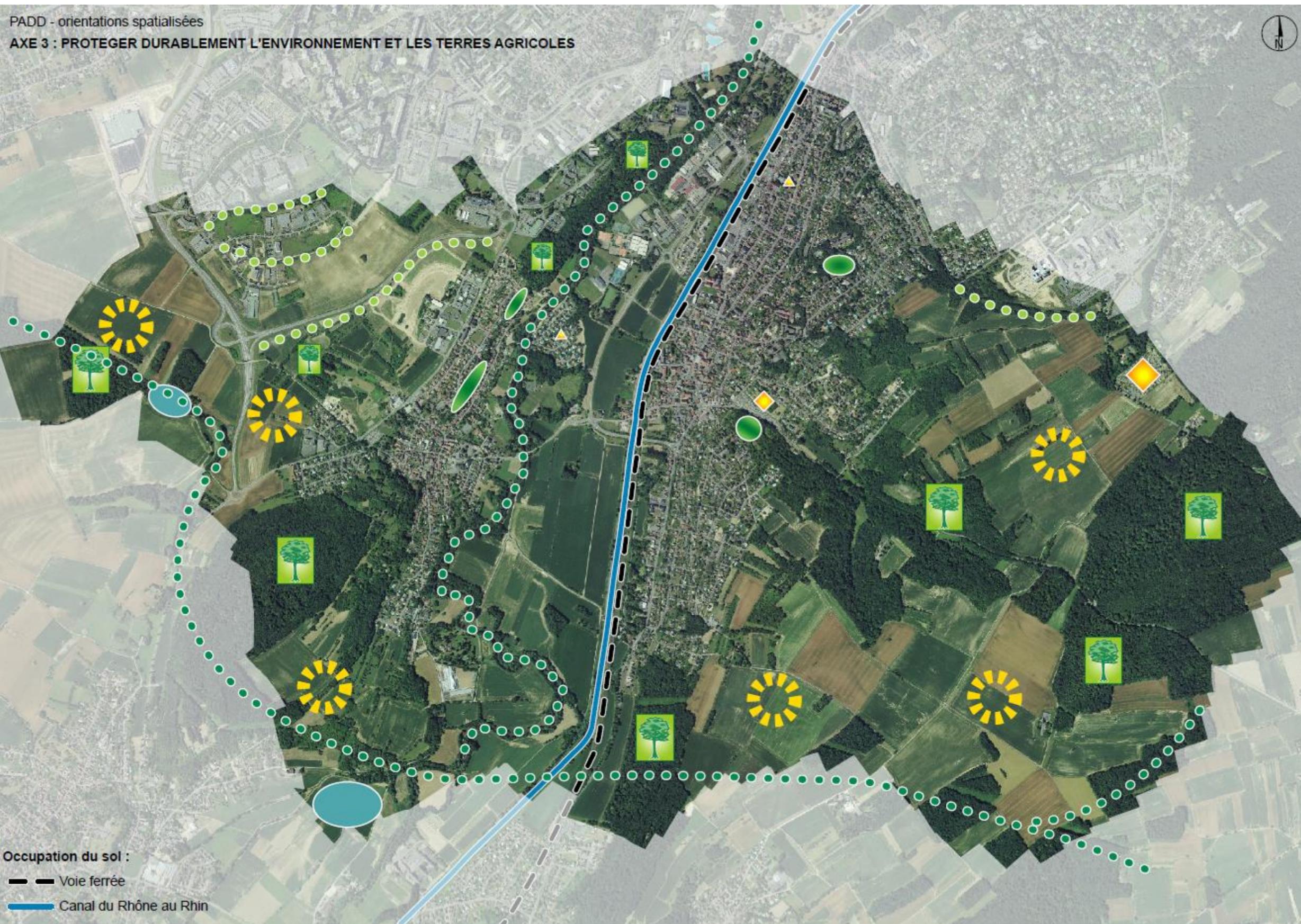
— Voie ferrée

— Canal du Rhône au Rhin

### 3. Protéger durablement l'environnement et les terres agricoles

Représentation graphique	Axe 3 - Protéger durablement l'environnement et les terres agricoles
	Préserver les boisements et massifs forestiers structurants. Garantir la continuité boisée de la forêt péri-urbaine du Tannenwald-Zuhrenwald.
	Préserver les terres agricoles.
	Compléter la trame écologique intra-urbaine.
	Maintenir ou renforcer la fonctionnalité des continuités écologiques.
	Valoriser paysagèrement les axes routiers, notamment la RD8B1
	Préserver certains secteurs de jardins.
	Poursuivre les plantations d'arbres.
	Conforter le potentiel de zone humide vers Zillisheim.

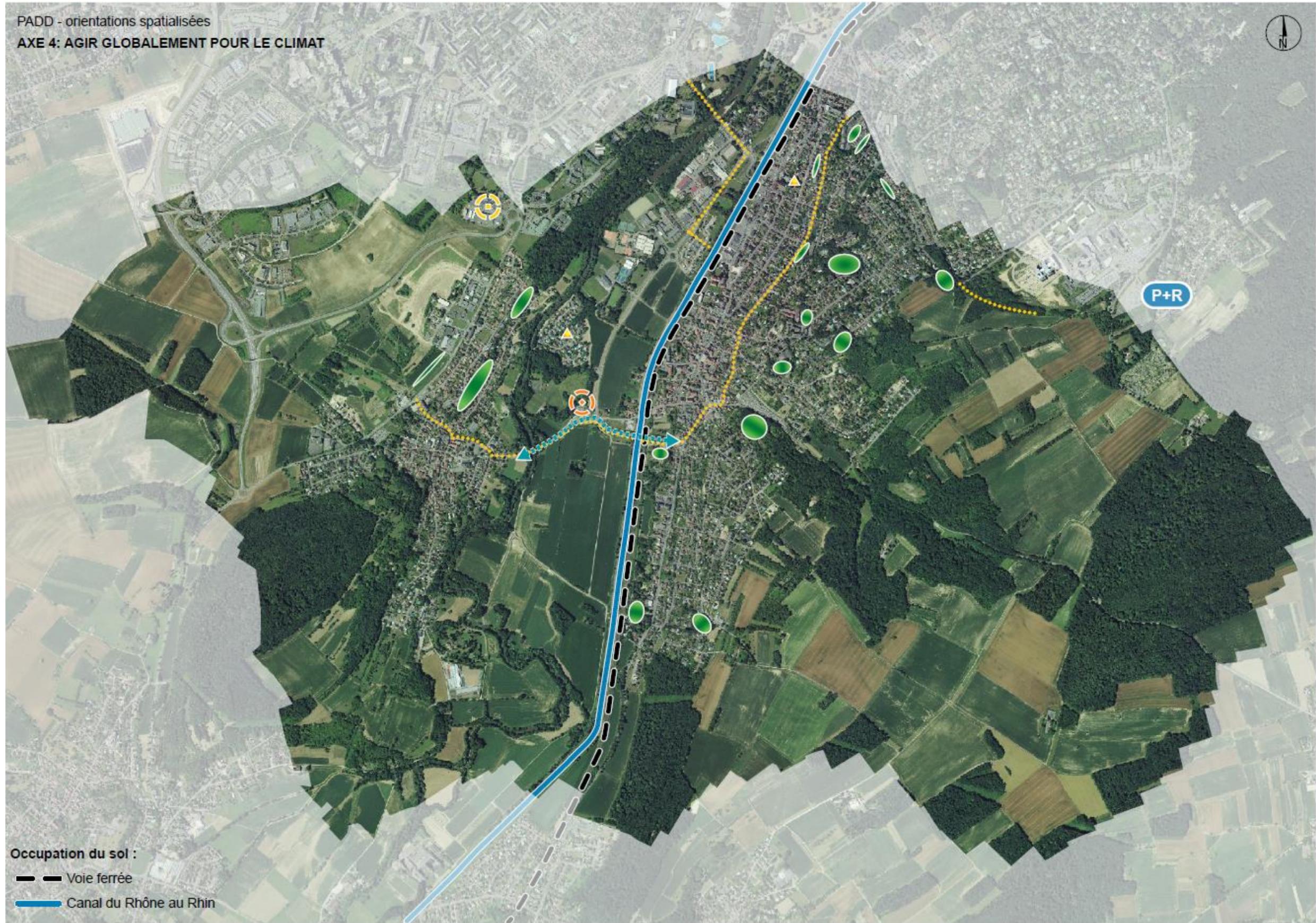
PADD - orientations spatialisées  
AXE 3 : PROTÉGER DURABLEMENT L'ENVIRONNEMENT ET LES TERRES AGRICOLES



## 4. Agir globalement pour le climat

Représentation graphique	Axe 4 – Agir globalement pour le climat
	Lutter contre l'effet de chaleur urbain, en enrichissant la trame verte urbaine.
	Favoriser le mix énergétique et le développement des énergies renouvelables.
	Réduire les déchets et promouvoir leur tri.
	Faire des transports un vecteur de la transition écologique. (Parking-relais, transports en commun, pistes cyclables, VéloCité, etc.)

PADD - orientations spatialisées  
AXE 4: AGIR GLOBALEMENT POUR LE CLIMAT



Occupation du sol :  
— Voie ferrée  
— Canal du Rhône au Rhin

## 5. Les risques, les contraintes et les nuisances à prendre en compte

Représentation graphique	
	Couloirs de lignes électriques
	Route générant une zone de bruit
	Risque de coulées de boues
	Anciennes carrières – risque de chute de blocs
	Sites potentiellement pollués
	Centrale thermique générant un périmètre de risque
	Zone humide remarquable de l'III
	Zones inondables du PPRi
	Forêts soumises au régime forestier

PADD - orientations spatialisées  
PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES, LES CONTRAINTES ET LES NUISANCES



- Information
- PPRi du bassin versant de l'III :
- Débordement de crue, Faible
  - Débordement de crue, Fort
  - Rupture de digue, Faible
  - Rupture de digue, Fort

- Occupation du sol :
- Voie ferrée
  - Canal du Rhône au Rhin

